



**COMITE DE DIRECTION DE L'OFFICE DE TOURISME PAYS BASQUE
MERCREDI 5 OCTOBRE 2022 – 18H**

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi cinq octobre,
Le Comité de Direction de l'OFFICE DE TOURISME PAYS BASQUE, convoqué par mail, est réuni à Urrugne.

Présents :

- Collège des élus communautaires titulaires : M ANCHORDOQUY, M BIDEgain, MME BURRE-CASSOU, M CENDRES, M DAGORRET, M IPUTCHA, M LABORDE, MME LEIZAGOYEN, M OLCOMENDY, M PONS, M UTHURRALTE.
- Collège des élus communautaires suppléants : MME GALLOIS
- Collège des socioprofessionnels titulaires : M ARTOLA, MME DARRICAU, M DE CORAL, MME HERNANDEZ, MME ITHURBIDE, M SOULIER
- Collège des socioprofessionnels suppléants : M CHAMBERT, M GODART, M LENOIR
- Collège des personnalités qualifiées titulaires : M ALQUIE, M SOREAU

Excusés :

- Collège des élus communautaires : MME AIRE, M ALDANA DOUAT, MME DUTARET-BORDAGARAY, M GAVILAN, MME GOBET, M GONZALEZ, M HARAN, MME HOUET M HUGLA, M INCHAUSPE, MME IRIART BONNECAZE, M IRIGOYEN, M LABADOT, M LACOSTE, MME MARTIAL-ETCHEGORRY, MME PITRAU, M SANS
- Collège des socioprofessionnels : MME ASCONA, MME BARRERE, MME CHARLANNE, M CLAUZEL, M ERRECARRET, M ETHEMAITE, M EYHERABIDE, M FRATY, M GONZALES, M ITHURRALDE, M LARRAMENDY, M LOISEL, M POUYET, M ZILL
- Collège des personnalités qualifiées : M BRISSON, M INDO

Assistaient également :

- De l'Office de Tourisme du Pays Basque : MME FORGET, directrice-adjointe, MME PUYOU directrice qualité et communication interne, M ARRIEGUY et MME PUENTE, membres du CSE

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 23 (19 titulaires et 4 suppléants)

Délibération N° 229 - 2022 10 05
Approbation du compte-rendu du 9 juin 2022

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE DE DIRECTION, A L'UNANIMITE,

- approuve le compte-rendu du Comité de Direction du 9 Juin 2022.


Daniel OLCOMENDY
Président

Office de Tourisme Pays Basque

Adresse de correspondance : 20 boulevard Victor Hugo - 64500 Saint-Jean-de-Luz - Tel. +33(0)5 59 26 03 16
N° SIRET : 841 302 474 000 17 - Code APE : 7990 Z - IM06418006 - N°TVA intra : FR26 841302474



**COMITE DE DIRECTION DE L'OFFICE DE TOURISME PAYS BASQUE
JEUDI 09 JUN 2022 – 18H**

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi neuf juin,
Le Comité de Direction de l'OFFICE DE TOURISME PAYS BASQUE, convoqué par mail, est réuni
à Saint-Jean-le-Vieux.

Présents :

- Collège des élus communautaires titulaires : M ANCHORDOQUY, M BIDEGAIN, M CENDRES, M GAVILAN, MME HOUET, M IPUTCHA, M LABORDE, MME LEIZAGOYEN, M OLCOMENDY, M SANS, M UTHURRALTE.
- Collège des élus communautaires suppléants : M INCHAUSPE, MME SAMANOS
- Collège des socioprofessionnels titulaires : MME ARROSSAGARAY, M ARTOLA, M CLAUZEL, M ERRECARRET, MME HERNANDEZ, M ITHURRALDE,
- Collège des socioprofessionnels suppléants : MME ASCONA, M HARAMBOURE, M IRIBARNE
- Collège des personnalités qualifiées titulaires : M INDO, M SOREAU
- Collège des personnalités qualifiées suppléants : M DUBOIS, M IDIART

Excusés :

- Collège des élus communautaires : MME AIRE, M ALDANA DOUAT, MME BEHOTEGUY, MME BURRE-CASSOU, M CURRUTCHARY, MME CURUTCHET, M DAGORRET, MME DUTARET-BORDAGARAY, M ETCHEVERRY, MME GALLOIS, MME GOBET, M GONZALEZ, M HARAN, M HUGLA, MME IRIART BONNECAZE, M IRIGOYEN, M LABADOT, M LACOSTE, MME MARTIAL-ETCHEGORRY, M MASSONDO, MME NADAUD, MME PARGADE, MME PITRAU, M PONS
- Collège des socioprofessionnels : MME APHESSETCHE, MME BARRERE, M BONNET, M CHAMBERT, MME CHARLANNE, MME DARRICAU, M DE CORAL, M ETHEMAITE, M EYHERABIDE, M GODART, MME ITHURBIDE, M LARRAMENDY, M LENOIR, M LOISEL, M POUYET, M ZILL
- Collège des personnalités qualifiées : M ALQUIE, M BARREIX, M BRISSON, M EDME SANJURJO

Assistaient également :

- De l'Office de Tourisme du Pays Basque : MME FORGET, directrice-adjointe, MME PUYOU directrice qualité et communication interne, M OSPITAL, membre du CSE

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 26 (19 titulaires et 7 suppléants)

OJ 1 Approbation du compte-rendu du Comité de Direction du 17 Mars 2022

Approuvé à l'unanimité

OJ 2 Rapport d'activités 2021

Quatre thèmes issus du rapport d'activités 2021 sont présentés :

- La fréquentation des BAT
- Les espaces boutique des BAT
- Les sites internet
- Les packs partenaires 2021/2022

Isabelle Forget présente également les projets de visuels boutique qui vont commencer à être déclinés en 2022

- Pays Basque
- Soule
- Espelette
- La Bastide-Clairence

Laurent Inchauspé demande si d'autres marques pourront être déployées Il sera tout à fait envisageable de développer d'autres marques à condition qu'il y ait un espace boutique dans le ou les BAT concernés et que cela ne porte pas tort aux commerçants locaux, l'objectif étant de développer une gamme exclusive de produits. Cela sera étudié dans la 2^{ème} phase du déploiement des espaces boutique.

Concernant la fréquentation des BAT, le nombre de contacts a augmenté par rapport à 2020 sans retrouver encore le niveau de 2019. On observe par contre, une hausse des demandes d'information par téléphone au détriment des visites physiques dans les BAT.

Le site internet www.en-pays-basque.fr compte 900 000 visiteurs uniques (du 1/06/2021 au 31/05/2022), les rubriques les plus consultées étant : Saint-Jean-Pied-de-Port, Sare et Espelette.
Le site www.saint-jean-de-luz.com qui regroupe l'offre du littoral (Urrugne, Ciboure, Saint-Jean-de-Luz et Guéthary) compte 570 000 visiteurs uniques (du 1/06/2021 au 31/05/2022) , les rubriques les plus consultées étant l'agenda, la webcam et les marchés.

Approuvé à l'unanimité

OJ 3 Compte financier 2021

La balance du compte financier 2021 de l'Office du Tourisme Pays Basque se présente comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	5 171 400,56	89 663,82
DEPENSES	4 055 165,62	200 469,24
RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	1 116 234,94	- 110 805,42
REPORT RESULTAT DE CLOTURE AU 31/12/2020	377 865,24	21 377,33
TOTAL	1 494 100,18	- 89 428,09

L'excédent constaté fin 2021 s'explique ainsi :

- Perception de deux années de taxe de séjour des plateformes de locations de vacances
- Aides liées à la COVID : activité partielle, réduction des charges sociales
- Baisse des frais de fonctionnement liée à une activité moindre dûe à la COVID

Approuvé à l'unanimité

OJ 4 Affectation du résultat

Les résultats 2021 s'établissent comme suit :

- Solde déficitaire de la section investissement constaté	89 428,00€
- Solde excédentaire de la section fonctionnement constaté	1 494 100,18€
- Excédent de fonctionnement constaté	1 404 672,09€

Approuvé à l'unanimité

OJ 5 Décision modificative budgétaire

La ligne dépenses imprévues ne peut pas dépasser 7% du budget prévisionnel en EPIC, il faut donc affecter l'excédent sur d'autres lignes budgétaires.

Approuvé à l'unanimité

OJ 6 Personnel

Joana Etchebaster a pris le poste de responsable du pôle Adour le 1/10/2021 avec une période probatoire de 6 mois. En mars dernier, elle s'est positionnée pour le poste de responsable du BAT de Saint-Pée-sur-Nivelle. Le poste de responsable du pôle Adour a donc été proposé en interne, c'est Inaki Jaureguiberry, responsable du BAT de Saint-Etienne-de-Baïgorry qui a été choisi avec une période probatoire de six mois à compter du 1^{er} juin 2022

Approuvé à l'unanimité

OJ 7 Effectif et rémunération du personnel

Approuvé à l'unanimité

Jean-Bernard Haramboure demande où en est le recrutement de la direction de l'Office de Tourisme. Daniel Olçomendy lui répond qu'un jury doit se réunir mi-juillet pour recevoir des candidats. Concernant le recrutement de la direction du service Tourisme de la CAPB, un candidat avait été choisi. Celui-ci s'est vu proposer une évolution de ses missions par sa collectivité et a choisi d'y rester.

OJ 8 Convention mise à disposition de personnel au Syndicat de la Baie

Myriam Touati, guide-conférencière employée par l'Office de Tourisme Pays Basque, est mise à disposition du Syndicat de la Baie de Saint-Jean-de-Luz/Ciboure chargé de l'animation du label Pays d'Art et d'Histoire. La totalité de la charge salariale est facturée au Syndicat de la Baie par l'Office de Tourisme Pays Basque.

Il est proposé de renouveler cette mise à disposition pour quatre ans à compter du 1^{er} octobre 2022

Approuvé à l'unanimité

OJ 9 Convention mise à disposition de personnel à Saint-Jean-de-Luz Animations et Commerces

Marie-Laure Parrent, chargée de la régie publicitaire et des relations presse à l'Office de Tourisme Pays Basque est mise à disposition de Saint-Jean-de-Luz Animations et Commerces

- pour l'accompagnement du jury professionnel pour le Festival International du Film de Saint-Jean-de-Luz qui aura lieu du 3 au 9 octobre 2022
- pour effectuer la régie publicitaire du guide des animations 2022 de Saint-Jean-de-Luz/Ciboure

Approuvé à l'unanimité

L'Office de Tourisme Pays Basque va assurer pendant l'été 2022 de l'accueil hors les murs :

- Holzarte : tous les jours du 12/07 au 22/08
- Présence trois fois dans l'été sur le marché de Peyrehorade
- Présence dans les campings d'Urt une fois par semaine
- Tournée des hébergements en Soule avec « l'OT ambulant »
- Les Aldudes : 35h/semaine en juillet-août
- Banca : 1 jour/semaine de juin à septembre à Olhaberry, centre d'interprétation du patrimoine minier
- Urepel : 35h/semaine pendant 3 mois au centre d'interprétation Amerikanoenea

Une convention est établie avec les communes des Aldudes, Banca et Urepel

Les trois délibérations suivantes concernent un accueil hors les murs mis en place cet été dans la vallée des Aldudes, ce soutien venant en complément des financements du programme Kintoan Barna auquel la Communauté d'Agglomération Pays Basque n'a pas participé, celui-ci ayant démarré avant sa création. Laurent Inchauspé demande si un suivi de la fréquentation sera fait. En effet, un comptage sera fait dans chaque point.

OJ 10 Convention mise à disposition de personnel à la commune de Banca

Approuvé à l'unanimité

OJ 11 Convention mise à disposition de personnel de la Mairie des Aldudes à l'Office de Tourisme

Approuvé à l'unanimité

OJ 12 Convention mise à disposition de personnel de la Mairie d'Urepel à l'Office de Tourisme

Approuvé à l'unanimité

OJ 13 Convention occupation temporaire d'un local de stockage

Le local de stockage pour la documentation situé à Saint-Jean-de-Luz mis à disposition gratuitement par la Communauté d'Agglomération Pays Basque a été repris par son ancien propriétaire suite à un litige juridique. Il était nécessaire de trouver un local de remplacement. Un local a été proposé par la Mairie de Ciboure pour un montant de 500€/mois.

Est-ce qu'il ne serait pas possible de trouver de la place dans des locaux des pôles territoriaux de la CAPB ? ou plus vers l'intérieur du Pays Basque pour limiter le coût ?

La plus grande partie des documentations est utilisée par les BAT de Sud Labourd, il est donc beaucoup plus pratique d'avoir un local de stockage situé dans ce périmètre. Toutefois, les services de la CAPB vont être à nouveau sollicités afin de voir s'il n'y a pas de lieu de stockage disponible.

Approuvé à l'unanimité

OJ 14 Avenant à la convention d'occupation des bureaux au pôle sud de la Communauté d'Agglomération Pays basque

Les services promotion-communication et relations prestataires ainsi que la direction occupent des bureaux au sein des locaux du pôle sud de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Un avenant concernant la participation d'un montant de 800€/an pour la consommation de fournitures alimentaires (café, thé, sucre) par le personnel de l'Office de Tourisme Pays Basque ainsi que les personnes qui participent à des réunions dans ces locaux est ajouté à la convention initiale.

Plusieurs membres du Comité de Direction s'étonnent de cette demande de participation. Daniel Olçomendy précise que les bureaux sont mis à disposition de l'OT à titre gratuit par la CAPB.

Pour : 24

Contre : 2

OJ 15 Vente véhicule utilitaire

Approuvé à l'unanimité.

Questions diverses

- Services civiques médiation montagne.

La CAPB a eu très peu de candidatures, sur quatre postes prévus, il devrait y avoir deux personnes. L'Office de Tourisme qui devait intervenir en complément, n'a eu aucune candidature. Pour la saison 2023, il faudra certainement revoir le statut de ces emplois et éventuellement proposer un poste logé et nourri pour être plus attractif.

- Prime de pouvoir d'achat pour les salariés de l'OT

Il y a deux options : la prime transports ou la prime Macron qui est non assujettie aux charges sociales et non imposable pour le salarié (prime non reconduite à ce jour)

Plusieurs membres du Comité de Direction sont opposés à la prime transports, il y a un risque juridique, celle-ci pouvant être versée dans le cas où il n'y a aucune solution de transport en commun. De plus, cela va à l'encontre de la politique de la CAPB incitant l'utilisation des mobilités douces.

La prime Macron représenterait environ 32 000€ sur la base de primes individuelles allant de 1 000€ à 250€ en fonction de la rémunération (les salaires les plus bas pourraient toucher 1 000€).

Paxkal Indo et Josy Arrossagaray sont favorables à la prime Macron car la dépense estimée correspond à 1% de l'excédent de l'OT, c'est un élément de motivation pour le personnel qui a fait des efforts d'adaptation pendant la période COVID.

Daniel Olçomendy remercie les participants à ce Comité de Direction et souhaite aux professionnels présents une bonne saison.

Fin du Comité de Direction à 20h15

Daniel OLCOMENDY
Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long vertical stroke, positioned to the right of the printed name.